26 3 février 2010

(SE, PS/SP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud E. (GR, PDC/CVP), Menoud Y. (GR, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/FDP), Mutter (FV, ACG/MLB), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Fittet (VE, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur (,), Repond (GR, PS/SP), Rime (GR, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary (BR, PLR/FDP), Schneider (LA, PS/SP), Schnyder (SC, PS/SP), Schorderet E(SC, PDC/CVP), Schorderet G(SC, UDC/SVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfel (LA, PDC/CVP), Studer A. (SE,), Suter (SC, ACG/MLB), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Thürler (GR, PLR/FDP), Vial (SC, PDC/CVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). Total: 93.

Postulat P2029.08 Eric Collomb (création de structures de «sports-arts-études» dans le canton de Fribourg)¹

Prise en considération

Collomb Eric (PDC/CVP, BR). Je tiens d'emblée à remercier le Conseil d'Etat pour sa réponse, qui me permet d'espérer encore la création de filières sports-artsétudes. Comme mentionné par la DICS, depuis six ans déjà, un mandat a été donné au Service du sport afin de mettre en place des solutions individualisées pour que les jeunes sportifs ou artistes puissent concilier le mieux possible les exigences liées à l'école et au sport d'élite. Ces aménagements ont eu le mérite d'aider bon nombre de jeunes, et même si je m'en réjouis, elles me paraissent insuffisantes pour maximiser les chances d'atteindre le plus haut niveau. C'est pourquoi, je continue de penser que seule une structure scolaire permanente avec une véritable filière sport-art-études est la voie à suivre. Ce n'est en effet qu'à ce prix que les jeunes de notre canton trouveront les conditions optimales pour la réalisation de leur rêve de vivre un jour de leur passion. Par conséquent, et pour tous ces jeunes, je souhaite vivement que le groupe de travail mandaté par la DICS estimera également judicieux de mettre en place une telle filière dans notre canton.

Permettez-moi tout de même de contrer l'argument du Conseil d'Etat, qui évoque le trop faible bassin de recrutement scolaire pour la mise en place d'une filière sports-arts-études, car force est de constater que Fribourg est l'exemple parfait qui prouve le contraire. Si notre canton s'était toujours arrêté aux seules considérations de taille du bassin de recrutement scolaire, nous ne disposerions pas de toutes les filières de formation supérieure qui font de Fribourg un canton prisé par de nombreux étudiants provenant d'autres cantons et qui rejoignent Fribourg pour la richesse et la qualité de ses Hautes Ecoles.

En créant une filière sports-arts-études, nous ne ferions qu'améliorer l'offre en matière de formation tout en pérennisant la philosophie de notre canton dans ce domaine. A l'heure où la dérive de certains jeunes en mal de valeurs et de repères fait froid dans le dos, je pense que nous ne devons pas hésiter à soutenir celles et ceux qui pourraient jouer demain un rôle de leader pour d'autres jeunes. La réussite de Julien Sprunger, véritable modèle pour bon nombre d'enfants qui s'engagent sur le chemin du sport, est aussi une récompense pour tous ceux qui investissent dans la formation des jeunes talents. L'ancien conseiller fédéral, M. Adolf Ogi, déplore depuis longtemps le manque de soutien des politiques suisses qui ne prennent pas assez conscience de l'importance du sport dans la société. En soutenant ce postulat, vous donnez une chance à des centaines de jeunes de voir naître une filière sport-art-études dans le canton de Fribourg, mais vous offrez également à M. Ogi l'occasion de lancer une nouvelle fois son inimitable «c'est formidabel».

Marbach Christian (*PS/SP*, *SE*). Die SP-Fraktion unterstützt das folgende Postulat und nimmt dazu wie folgt Stellung:

In seiner Antwort auf das Postulat Collomb erläutert der Staatsrat zur heutigen Situation vor allem die getroffenen Massnahmen im Bereich des Sports. Im Bereich der Kunst klafft hingegen eine grosse Lücke. Es stimmt, dass in den letzten Jahren unter dem Begriff «Spitzensport und Schule» Einiges in Gang gesetzt wurde und es positive Ansätze zur Talentförderung gibt.

Aus persönlicher Erfahrung weiss ich aber auch, dass verschiedene Richtlinien und Grundsätze unseres Kantons diesbezüglich nicht in allen Schulen gleich gewertet und gehandhabt werden. Wenn man von der Ausbildung am Konservatorium mit seinen dezentralen Ausbildungsstellen absieht, herrscht in unserem Kanton punkto Ausbildung in der Kunst grosser Nachholbedarf. Für Kinder und Jugendliche, welche künstlerisch begabt sind und sich ausserhalb der Schule im musischen Bereich weiterentwickeln möchten, finden sich in unserem Kanton kaum geeignete Möglichkeiten zur Förderung ihres Talentes. So habe ich zum Beispiel vergebens für ein talentiertes Mädchen der Sekundarstufe 1 nach einer Möglichkeit gesucht, im Bereich des bildnerischen Gestaltens, das heisst Zeichnen und Malen, ein Angebot in unserem Kanton zu finden. Im Bereich des Sports hingegen haben wir zum Glück viele Sportvereine und -verbände, welche diese wichtigen Aufgaben übernehmen und unsere Unterstützung verdienen. Im Bereich der bildenden Künste fehlen solche Angebote leider praktisch gänzlich.

Ob im Sport oder in der Kunst, unsere Fraktion erachtet es als wichtig, dass nicht all unsere Talente unseren Kanton verlassen müssen, um in den Genuss einer Ausbildung auf hohem Niveau zu kommen. Wenigstens in einzelnen Bereichen sollten Förderungsmöglichkeiten bei uns angeboten werden. Wo dies nicht möglich oder wenig sinnvoll ist, müssen zumindest gute Förderkonzepte zur Unterstützung angeboten werden.

Zudem ist es äusserst wichtig, dass für all diese Massnahmen die finanzielle Transparenz seitens des Kantons für jedermann klar ersichtlich und nachvollziehbar ist.

Daher kommt der Erarbeitung eines Strukturmodells für eine Sport-Kunst-Ausbildung sehr grosse Bedeu-

 $^{^{\}rm I}$ Déposé et développé le 21 avril 2008, BGC p. 802; réponse du Conseil d'Etat le 22 décembre 2009, BGC p. 187.

3 février 2010 27

tung zu. Unseres Erachtens sind solche Strukturen eine absolute Notwenigkeit.

Wir bitten unsere Staatsrätin deshalb, die von uns aufgeworfenen Anliegen in die Arbeitsgruppe einfliessen zu lassen und bitten Sie, geschätzte Kolleginnen und Kollegen, dem Postulat zuzustimmen.

Frossard Sébastien (UDC/SVP, GR). Le groupe de l'Union démocratique du centre soutiendra à l'unanimité ce postulat. Cependant, nous trouvons un petit peu regrettable que ce rapport de postulat arrive avant le rapport du groupe de travail, qui nous aurait aidé à mieux cerner les manques des structures scolaires adaptées aux sportifs d'élite et aux artistes d'exception.

Longchamp Patrice (*PDC/CVP*, *GL*). Notre canton a l'avantage de compter un nombre croissant d'adolescents qui peuvent être considérés comme sportifs d'élite ou artistes d'exception. Pour tous ces jeunes, il est de plus en plus difficile de concilier activités sportives ou artistiques de haut niveau avec l'accomplissement de leur scolarité d'où le postulat de M. le Député Eric Collomb. Dans sa réponse, le Conseil d'Etat relève qu'aujourd'hui déjà de nombreux aménagements et modifications d'horaires existent, mais M^{me} la Conseillère d'Etat Isabelle Chassot va dans le sens du postulant. En effet, elle a mis sur pied un groupe de travail justement présidé par un ancien sportif d'élite au niveau du cyclisme, M. Yvan Girard. Dans l'attente de ce rapport et comme le propose le Conseil d'Etat, les membres du groupe démocrate-chrétien soutiendront massivement la prise en considération de ce postulat et je vous demande d'en faire autant.

Suter Olivier (ACG/MLB, SC). Le groupe Alliance centre gauche va aussi appuyer le postulat d'Eric Collomb. Il le remercie d'avoir posé ce postulat. Je voudrais simplement faire deux remarques par rapport aux propositions qui sont faites par le Conseil d'Etat. D'une part, comme l'a relevé M. Christian Marbach, il y a excessivement peu de possibilités dans certains domaines artistiques de se former dans le canton. La deuxième remarque concerne la filière dont parlait M. Eric Collomb, une véritable filière sports-arts-études à mettre en place dans le canton. Il nous semble qu'il y a la possibilité de faire ceci. On parle d'un bassin de recrutement trop petit, mais alors Brig et Davos sont-ils des bassins de recrutement beaucoup plus grands? Avec les statistiques que nous fournit le Conseil d'Etat, on constate qu'il y a 140 élèves qui profitent de cette filière au cycle d'orientation, divisés par 20 à 25 élèves par classe, cela nous fait 6 classes, soit 2 classes par niveau de cycle d'orientation. Au collège, nous avons 80 élèves, divisés de nouveau par 20 à 25, on arrive à 4 classes, soit une par niveau du collège. Il y a vraiment place pour créer une filière sports-artsétudes dans le canton. Dès lors, nous demandons à la commissaire du gouvernement si elle est d'accord de confier en plus des mandats déjà confiés au groupe de travail, celui d'étudier la possibilité d'instituer une filière sports-arts-études dans le canton.

Wicht Jean-Daniel (PLR/FDP, SC). Le groupe libéral-radical a étudié avec attention le postulat d'Eric Collomb pour la création d'une structure sports-artsétudes pour notre canton. On peut se poser bien évidemment la question de savoir si le bassin de population est suffisant pour une telle structure et si une organisation intercantonale ne serait pas meilleure. La situation montre clairement, comme l'a d'ailleurs relevé mon collègue Olivier Suter, que 223 jeunes talents bénéficient de solutions individualisées, dont 140 élèves du cycle d'orientation et 80 élèves du secondaire II. Ces chiffres prouvent à l'évidence qu'il y a lieu d'étudier la mise en place d'autres structures, peut-être mieux adaptées à ces jeunes talents. Le groupe libéral-radical est très favorable à la création d'une filière sportsarts-études. Néanmoins, une partie de notre groupe s'abstiendra lors du vote, du fait que le Conseil d'Etat a anticipé notre décision, qui sera vraisemblablement favorable, en mettant au travail un groupe interdirectionnel l'automne dernier. Ce postulat n'aurait dès lors plus sa raison d'être.

Isabelle Chassot, Directrice de l'instruction publique, de la culture et du sport. Je remercie l'ensemble des intervenants qui proposent, comme le Conseil d'Etat, l'acceptation du postulat. Il me paraît important tout d'abord de relever que le postulat a été déposé antérieurement au mandat donné au groupe de travail et que cette réponse au postulat est en fait plutôt un état de la situation des mesures que nous avons commencé à prendre, il y a plus de six ans, et que nous voulons mettre dans un cadre plus large en prévoyant un concept qui soit applicable pour l'ensemble des activités sportives et culturelles de talent, raison pour laquelle nous reviendrons avec un rapport lorsque nous aurons la réponse et le rapport du groupe de travail en particulier.

Je souhaiterais faire deux remarques qui me paraissent nécessaires à ce stade de la discussion. Lorsque l'on parle de filière sports-arts-études et lorsque le Conseil d'Etat rend attentif à la zone de recrutement, c'est qu'on ne peut pas faire le calcul comme l'ont fait les députés. C'est-à-dire de calculer que 80 élèves donnent 4 classes, donc une classe par niveau par exemple pour le secondaire II. Vous ne pouvez pas nécessairement regrouper dans la même classe des sportifs et des artistes, fussent-ils de talent, car ils ont tous des besoins très différents en termes d'heures d'entrainement, ou en termes d'heures de pratique d'un instrument ou d'une activité artistique. Nous avons déjà examiné ces questions. Si vous prenez des skieurs, des basketteurs, des hockeyeurs, ils ont tous besoin d'un horaire différent. Nous ne pouvons pas le cas échéant les regrouper dans la même classe. Nous n'arriverions pas à faire un programme commun pour tous. Ce calcul doit être fait de manière un peu différente.

Pour ce qui est de la deuxième remarque, il est très important de bâtir sur une collaboration entre l'école et le cas échéant, les clubs et les associations sportives ou également les écoles artistiques qui accueillent les élèves en dehors du temps dit d'école en tant que tel. L'école peut assurer la partie scolaire, mais les autres ont la responsabilité de l'activité sportive ou artistique de haut talent. On peut prendre l'exemple de la musique.

28 3 février 2010

Le conservatoire est prêt à mettre en place les différents éléments et à assurer la partie de la formation. En revanche, si je n'ai pas d'école artistique pour le domaine par exemple des arts appliqués, je ne peux pas faire une offre art-étude si je n'ai pas de partenaires dans ce domaine. Pour les associations sportives, elles doivent évidemment aussi assurer une prise en charge sportive de qualité qui soit coordonnée avec l'activité sportive. Nous avons des élèves qui fréquentent des écoles hors canton. Brig, par exemple, est le collège où vont les meilleurs skieurs de la Suisse romande, puisqu'il a, avec la Fédération suisse de ski, mis en place une offre. Pour le snowboard, c'est par exemple un certain nombre de Fribourgeois qui sont aujourd'hui à Davos à la Sportmittelschule. Les exemples peuvent se multiplier de cette manière. Nous n'échapperons pas à un examen individuel au cas par cas même si nous mettons en place une filière sports-arts-études. Il faut que nous ayons à chaque fois la meilleure prise en charge pour le jeune. Une vie de sportif est relativement brève, la vie d'un homme et d'une femme est très longue et nous devons rassurer les jeunes pour qu'ils aient le bagage suffisant pour faire face à cette vie. Nous sommes en train d'examiner de près toutes ces questions et c'est là-dessus que portent notre regard et notre responsabilité.

 Au vote, la prise en considération de ce postulat est acceptée par 79 voix contre 1. Il y a 6 abstentions.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Andrey (GR, PDC/CVP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/ CVP), Berset (SC, PS/SP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Bourg-knecht (FV, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Brunner (SE, PS/SP), Buchmann (GL, PDC/CVP), Burgener (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Crausaz (SC, PDC/ CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), de Weck (FV, PLR/FDP), Dorand (FV, PDC/CVP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Etter (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP) Gander (FV, UDC/SVP), Ganioz (FV, PS/SP), Gavillet (GL, PS/ SP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Gendre (SC, PS/SP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hänni-F (LA, PS/SP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Krattinger (SE, PS/SP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Marbach (SE, PS/SP), Menoud E. (GR, PDC/CVP), Menoud Y. (GR, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/FDP), Mutter (FV, ACG/MLB), Page (GL, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Pittet (VE, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Rime (GR, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Roubaty (SC, PS/SP), Schneider (LA, PS/SP), Schnyder (SC, PS/SP), Schoenenweid(FV, PDC/CVP), Schorderet E(SC, PDC/CVP), Schorderet G(SC, UDC/SVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfel (LA, PDC/ CVP), Studer A. (SE,), Studer T. (LA, PDC/CVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Vial (SC, PDC/CVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/ SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). Total: 79.

Ont voté non: Binz (SE, UDC/SVP). Total: 1.

Se sont abstenus:

Corminbœuf (BR, PS/SP), Cotting (SC, PLR/FDP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Thürler (GR, PLR/FDP). *Total: 6.*

 Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

Rapport Nº 177

sur le postulat N° 313.06 Jean-Noël Gendre/Paul Sansonnens sur la mise en place d'une politique cantonale pour préserver les fonctions d'intérêt public de la fôret¹

Gendre Jean-Noël (PS/SP, SC). Ce rapport N° 177, sur le postulat que j'ai déposé avec Paul Sansonnens concernant la mise en place d'une politique cantonale pour préserver les fonctions d'intérêt public de la forêt, répond pleinement aux objectifs visés par celui-ci. L'attente a été longue, mais au vu des changements fondamentaux de la politique forestière fédérale et de l'introduction de la RPT, les réponses pouvaient difficilement être données plus rapidement, ayant eu de plus à faire face à une adaptation de la législation cantonale. Ce rapport est très complet, bien structuré et permet à ce parlement de mieux comprendre toute la problématique liée à la multifonctionnalité de la forêt et à son financement, tout en proposant quelques pistes intéressantes. La participation de 7 francs par habitant qui devait venir des communes, en plus de l'effort consenti par le canton pour compenser le désengagement de la Confédération, me semble actuellement difficile à mettre en place. Bien des communes doivent déjà faire face à d'importantes participations au financement des tâches des corporations. Politiquement, il est difficile de leur demander un effort supplémentaire. Par contre, cet effort, s'il est fait par le canton, doit aussi être demandé à la Confédération dans le cadre de la prochaine convention-programme. Nous sommes actuellement toujours en gestion de l'après-Lothar, avec de très grandes surfaces à régénérer. Les forfaits de participation, par exemple pour les soins aux jeunes forêts, ne correspondent en rien à la réalité. Et sachez que le déficit dans les travaux de soins sont de l'ordre de 1500 francs à 2500 francs l'hectare, car l'aide ne couvre environ que le tiers des coûts. Pour la corporation dans laquelle je travaille, le quota à traiter est de 60 hectares par année, ce qui donne simplement pour cette position budgétaire, une charge pour les propriétaires de plus de 100 000 francs par année. Une augmentation de la participation de la Confédération, notamment par le biais peut-être de la taxe CO₂, pourrait se justifier, car l'utilisation du bois en lieu et place d'autres matériaux ne peut être que bénéfique dans le bilan global du CO₂. Je ne veux pas allonger le débat, ce n'est pas le but sur un rapport, mais je signale simplement qu'une mesure venant de l'intérieur des corporations permettrait aussi une amélioration du financement de celles-ci, par la modification de leur grandeur. Une corporation devrait pouvoir comporter plusieurs triages ainsi qu'une surface et un volume de travail qui nous permettent une plus grande efficience dans notre travail: équipes professionnelles d'une certaine importance, investissements mieux rentabilisés, contrats importants avec

¹ Texte du rapport pp. 155ss.